

ANNEXE 1

Saisie des vœux de mobilité des adjoints techniques DAP

Un mode opératoire de la saisie des vœux de mobilité des agents dans Harmonie est disponible sur l'intranet de la DAP, lien :

http://intranet.justice.gouv.fr/site/sirh/art_pix/saisir_voeux_9504.pdf

La saisie des vœux doit être effectuée dans l'infotype 9504

Les champs sont à compléter comme suit :

- Commentaire : CAP AT 28/02/2017
- Date de la demande : date du premier jour du mois de la CAP : 1^{er} février 2017
- Date de la CAP : champ non modifiable, par défaut, Harmonie met la date de saisie (ce champ s'actualisera lors du calcul du barème de l'agent)
- Date de fin période : date de la fin de saisie des vœux soit le 14 février 2017
- Nature de la demande : dans le menu déroulant, sélectionner 0 pour une demande de mutation ou sélectionner 1 pour une demande de réintégration
- Poste : indiquer le numéro du poste précisé dans liste des postes diffusés et, à défaut, enregistrer le numéro du poste générique de la structure demandée
- Cocher les cases « cas social » « rapprochement familial » etc... en fonction de la situation de l'agent
- La date de la séparation doit être précisée pour un rapprochement de conjoint ou un rapprochement familial
- Objet de la demande : **préciser la spécialité de recrutement de l'agent demandeur dans le corps des adjoints techniques DAP.**